RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 - 2025

A. LE COMITÉ

Le comité est composé de Valerie DEBERNARDI et Clémence JUNG pour la coprésidence, Diego ESTEBAN, vice-président, Raphaël ROUX, trésorier, Balmain BADER, Dilara BAYRAK, Pierre-Yves BOSSHARD, Milena MADER, Céline MOREAU, Marine PERNET, Anna SERGUEEVA, Charlène THOMMEN et Aurélie VALLETTA.

Charlène THOMMEN assure, en sus du comité, le suivi des discussions du comité des JDS.

Notre secrétaire Héloïse IHNE assiste aux séances avec voix consultative.

Le comité s'est réuni une fois par mois dans les locaux de l'Étude PETER & MOREAU en 2024 et en l'Étude INTERDROIT dès 2025.

B. LES MEMBRES

Au 31 décembre 2024, l'association comptait 185 membres dont 27 stagiaires ou étudiant.e.s. 34 personnes ont adhéré en cours d'année ; 7 personnes ont démissionné.

C. VIE DE L'ASSOCIATION

1. Assemblée générale ordinaire et rencontres avec les membres

Le 24 avril 2024, l'AJP a tenu son Assemblée générale annuelle afin de boucler l'activité du comité pour l'exercice 2023-2024. Lors de cette assemblée générale, une première partie « Table ronde » a été organisée sur les « Angles morts du droit pénal, quel accès au droit ? ». Clémence JUNG a animé la table et ronde et l'AJP remercie la participation de : Salomé FRIEDLI (AJP et PJS), Katharina SCHOEBI (PJS), Léonard MICHELI et Pierre BAYENET.

1200 Genève
contact@ajp-ge.ch
www.ajp-ge.ch

Le 18 décembre 2024, le comité de l'AJP a convoqué à nouveau les membres de l'AJP afin de décider de l'élection de Diego ESTEBAN en qualité de vice-président et du changement d'adresse de l'AJP en l'Etude INTERDROIT. Cette assemblée générale extraordinaire a été suivie d'une rencontre des nouveaux membres de l'association autour d'un buffet.

2. Fête des 50 ans de l'AJP

L'AJP a fêté plus de 50 ans d'existence. En l'honneur de cet évènement majeur, l'association a édité une brochure relatant ses 50 ans d'activités militantes et engagées.

L'AJP a organisé du 24 au 26 mai 2024 une jolie exposition de ses archives à l'espace IceBergues. Cet évènement a vu le jour grâce à l'aide précieuse de l'association des Archives contestataires.

Cette exposition ainsi que le travail d'édition d'une brochure illustrant l'importance de la continuité des luttes ont montré que, plus que jamais, il est précieux de pouvoir faire des ponts entre les militants afin que les causes que nous défendons avancent et soient visibles.

Une réédition de l'exposition à Unimail est prévue du 28 avril au 2 mai 2025 grâce à l'engagement de l'AJP-UNI.

La brochure de nos 50 ans est gratuite et peut être distribuée sur demande à contact@ajp-ge.ch.

3. JDS

Charlène THOMMEN assure pour le comité le suivi des discussions des comités des JDS pour l'année 2024-2025. Pour rappel, le comité AJP n'est plus représenté au comité des JDS.

L'AD des JDS s'est tenue à Bâle le 8 juin 2024. Clémence JUNG (co-présidente AJP) et Milena MADER (membre du comité) y ont participé pour l'AJP.

1200 Genève
contact@ajp-ge.ch
www.ajp-ge.ch

D. VIE POLITIQUE DE L'ASSOCIATION

1. Conférences

L'AJP a soutenu la conférence qui s'est tenue le 25 septembre 2024 concernant la prise en charge des personnes toxicomanes organisée par la LAW CLINIC.

Le 14 novembre 2024, dans le cadre de la semaine de la démocratie, l'Université de Genève a organisé une conférence avec la LSDH, en marge d'une exposition sur le droit de manifester. Sont intervenus Clémence JUNG (co-présidente AJP), Olivier PETER (membre AJP), Anita GOH (Amnesty International) et Alexis DESWAEF (avocat et membre de la FIDH). La conférence est disponible en ligne sur le site de l'Université de Genève.

2. Prix suisse de la médiation

L'AJP avait participé à la mise en place du Bureau genevois de la médiation qui a été inauguré le 1er janvier 2024. Camille MAULINI y représentait l'AJP au sein du groupe de travail. Valerie DEBERNARDI et Maëlle KOLLY ont participé au dépouillement des scrutins de la commission de pilotage. Nina SCHNEIDER s'était porté candidate pour l'AJP mais sa candidature n'a pas été retenue.

Le Bureau de la médiation genevois a reçu le Prix suisse de la Médiation. Clémence JUNG s'est rendue à Bâle pour la remise de ce prix aux côtés du Pouvoir Judiciaire et d'autres associations ayant contribué à la mise en place du bureau.

3. Droit de manifester

L'année 2024 a été marquée par des attaques de la droite du parlement genevois contre le droit de manifester. L'année a été caractérisée par les mobilisations pour la Palestine notamment, qui ont été accusées de créer des baisses de chiffre d'affaires des commerçants. Le PLR et l'UDC ont déposé plusieurs projets de loi afin de restreindre ce droit fondamental et l'AJP a été appelée à maintes reprises pour s'exprimer sur le sujet dans la presse.

Maxime CLIVAZ, membre de l'AJP, a siégé au sein du comité de la Coordination genevoise pour le droit de manifester (CGDM) jusqu'au 25 mars 2025. Il y a représenté le point de vue des juristes et fait le lien entre le comité de l'AJP et les autres composantes de la CGDM.

1200 Genève
contact@ajp-ge.ch
www.ajp-ge.ch

Le comité de l'AJP joue un rôle clef au sein de la CGDM pour faire remonter les cas répertoriés dans les rapports d'observations, notamment les affaires judiciarisées.

La CGDM a établi un cinquième rapport d'observation du droit de manifester qui est très complet et qui sera annexé au présent rapport d'activité.

A compter du 25 mars 2025, Clémence JUNG (co-présidente AJP) et Margot MUGNY (membre AJP) vont remplacer Maxime CLIVAZ au sein du comité de la CGDM.

3. Mobilisations universitaires pour la Palestine

Au semestre du printemps 2024, l'Université de Genève a été occupée par des étudiant.e.x.s pour dénoncer les violations du droit international humanitaire à Gaza. Une répression sans précédent s'en est suivie allant jusqu'à l'arrestation de plusieurs dizaines de personnes par la police. L'AJP a pris position, aux côtés de la LSDH, contre cette répression et a sollicité une rencontre avec la rectrice de l'Université, sans succès.

Au semestre d'automne 2024, la CUAE a édité un agenda universitaire mettant en valeur les évènements présentés ci-dessus. L'Université a réagi en en interdisant la distribution dans son sein. L'AJP a de nouveau interpellé la rectrice, aux côtés de la LSDH et, parallèlement, du collectif MARAD (collectif juives et juifs décoloniaux). Face au mur de l'Université la CUAE, l'AJP, MARAD et la LSDH ont tenu une conférence de presse afin de dénoncer les attaques à la liberté syndicale et à la liberté d'expression le 16 septembre 2024.

Le 1er avril 2025, l'AJP et l'AJP-UNI ont prononcé un discours à l'occasion du rassemblement organisé par les étudiant.e.x.s contre la répression universitaire, notamment en soutien au professeur Joseph DAHER.

4. Recours contre l'initiative de l'UDC "oui, je protège la police qui me protège !"

L'AJP a fait recours contre la validité de l'initiative 194 de l'UDC intitulée « *OUI, je protège la police qui me protège !* », visant à ériger des barrières contre les procédures intentées contre des fonctionnaires de police.

La Chambre constitutionnelle a rendu son arrêt au mois de septembre 2024 et a partiellement donné raison à notre association (ACST/15/2024).

1200 Genève
contact@ajp-ge.ch
www.ajp-ge.ch

Ainsi, la Cour a invalidé la première partie de l'initiative qui visait à soumettre à l'approbation préalable du Commandant toute convocation en justice d'un.e fonctionnaire de police à titre de témoin.

Elle a en revanche validé la seconde partie de l'initiative qui prévoit une immunité pour les mêmes fonctionnaires de police. Selon l'initiative, ces derniers ne pourraient faire l'objet d'une enquête pénale pour des actes en rapport avec l'exercice de leurs fonctions, qu'avec l'autorisation préalable du Grand Conseil.

Après une analyse de l'arrêt, le comité a décidé de renoncer à former recours au TF contre cet arrêt. Le comité estime qu'il est à présent nécessaire de poursuivre la lutte contre cette initiative par la voie politique, étant donné qu'elle sera soumise au vote populaire dans sa version remaniée.

La campagne peut même être une occasion de mettre en lumière le difficile parcours des victimes de violences policières pour faire reconnaitre leur préjudice par les institutions.

Raphaël ROUX (membre du comité) a défendu publiquement la position de l'AJP et peut être entendu sur l'émission Forum du 25 septembre 2024.

5. Représentation de l'AJP au sein de la commission en matière d'honoraires d'avocats

Maëlle KOLLY a été élue membre suppléante au sein de la Commission en matière d'honoraires d'avocats de 2022 à 2023, succédant ainsi à Raymond de MORAWITZ. En 2024, ce mandat a été repris par Aurélie VALLETTA, qui continue de le remplir pour l'année 2025.

E. PRISES DE POSITION

1. Consultations législatives

Le 26 mars 2025, l'AJP a participé à la consultation de loi sur le projet PL 13158 « *pour une justice des baux et loyers efficiente et spécialisée* ».

L'AJP a d'abord rappelé avoir été partie prenante des mouvements qui ont abouti, dans les années 1970, à la création des juridictions spécialisées en matière de bail, que cela soit la commission de conciliation ou le tribunal des baux et loyers.

1200 Genève
contact@ajp-ge.ch
www.ajp-ge.ch

Avec la réorganisation du pouvoir judiciaire en vue de l'entrée en vigueur des nouveaux codes de procédure civile et pénale, des engagements avaient été pris par le pouvoir judiciaire de conserver la spécialisation des magistrats dédiés à cette matière. L'AJP pense que cette spécialisation est utile tant aux bailleurs qu'aux locataires, permettant la résolution rapide de litiges très nombreux dans le canton de locataires qu'est Genève.

L'AJP constate que ces assurances ont été rompues par la réorganisation du Tribunal civil critiquée dans le projet de loi examiné. Les craintes formulées alors par les milieux intéressés – bailleurs et locataires – se sont matérialisées.

Selon les informations de nos membres engagés dans la défense de ces dossiers, la réorganisation critiquée aboutit à une détérioration certaine de la qualité de la justice rendue, à un allongement des procédures et à une dispersion des pratiques. Nos membres notent aussi une augmentation des recours et appels admis par la Cour de justice, en raison de cette détérioration, ce qui n'est dans l'intérêt ni des justiciables ni de la bonne administration de la justice.

Par conséquent, l'AJP soutient pleinement le projet de loi 13158. Elle relève que s'il manque des moyens au Tribunal civil, il doit être fait plus souvent recours aux suppléants, voire à une augmentation du nombre de magistrats dédiés à cette juridiction.

Enfin, si la spécialisation ne devait pas être recouvrée, l'AJP a précisé se poser la question de savoir s'il ne conviendrait pas de revenir à la situation prévalant avant 2011 et toujours en vigueur dans le Canton de Vaud où le Tribunal des baux constitue une juridiction spécialisée séparée, distincte des tribunaux d'arrondissements.

F. CHRONIQUES DES DROITS

Pierre-Yves BOSSHARD a tenu la chronique mensuelle consacrée à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans le journal Le Courrier.

Durant cette année, il faut en particulier noter deux arrêts importants sur le regroupement familial, pouvant avoir des répercussions sur la politique et la pratique en Suisse ainsi que des arrêts portant sur l'organisation judiciaire, son fonctionnement et son indépendance.

1200 Genève
contact@ajp-ge.ch
www.ajp-ge.ch

G. COLLABORATIONS

1. Observatoire du droit d'asile (ODA)

Valerie DEBERNARDI et Clémence JUNG (co-présidentes) ont participé à un groupe de travail avec Asylex et la Commission des droits humains de l'ODA ayant comme but un meilleur accès à la justice pour les détenus.es de Frambois et Favra.

Dans ce cadre, une rencontre a eu lieu à Frambois au mois de novembre 2024 afin d'échanger sur l'utilisation des formulaires par les personnes détenues administrativement. Cette rencontre a permis d'établir les pistes d'amélioration possibles. Le directeur de l'établissement de Frambois a fait remarquer à ses interlocutrices que l'accès à la justice est particulièrement problématique pour les personnes représentées par des avocats hors du canton de Genève.

Une discussion devra être menée avec nos camarades de l'AJP-Vaud.

2. Visite du Barreau Palestinien à Genève

Avec la commission des droits humains de l'Ordre des avocats de Genève, l'AJP a eu l'honneur de participer à la visite officielle du barreau palestinien à Genève du 11 au 15 février 2025.

Se sont déplacés le Président, Monsieur Fadi ABBAS (bâtonnier) et le Premier secrétaire, Monsieur Daoud DARAWI. Ce barreau compte 13'000 avocat.e.s inscrit.e.s (non stagiaires) entre la bande de Gaza et la Cisjordanie.

Une première rencontre a eu lieu avec le barreau genevois, la bâtonnière Sandrine GIROUD a reçu le Président et le Premier secrétaire pour un long échange sur les conditions de l'exercice de la profession en Cisjordanie occupée et dans la bande de Gaza.

Deux rencontres ont eu lieu à l'ONU avec des rapporteurs spéciaux (contre la torture, l'indépendance des juges, la détention arbitraire et la liberté d'expression). Lors de ces rencontres Milena PEEVA (membre AJP), Emma LIDEN (membre AJP) et Clémence JUNG (co-présidente AJP) ont accompagné les confrères palestiniens.

Les deux confrères ont ensuite rencontré des politiciens du Canton de Genève dans une salle annexe au Grand Conseil pour que les différents partis puissent les rencontrer. Beaucoup d'échanges et de contacts ont eu lieu grâce à l'aide de Diego ESTEBAN (vice-président).

Le 12 février au soir, l'AJP a organisé et offert un repas ouvert à tous les membres afin de rencontrer et d'échanger avec nos invités. L'AJP a invité les membres de la Commission des droits humains de l'ODA à ce moment convivial.

Le barreau palestinien va pouvoir profiter de tous les contacts pris à Genève afin de pouvoir documenter l'occupation et les violations de leurs droits qu'ils subissent. Lors des échanges, ils ont pu notamment évoquer avec nous les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur profession : entraves aux actions judiciaires, difficultés de communication, audience de plus de 11h de retard car beaucoup d'encombres pour venir jusqu'à la cour.

Une rencontre avec la Commission des droits humains aura lieu au mois d'avril afin de convenir de la suite à donner à cette importante visite.

3. OIAD

Depuis le 17 novembre 2023, l'AJP a rejoint l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD), en tant que membre associé.

1200 Genève
contact@ajp-ge.ch
www.ajp-ge.ch